

REGLEMENT 2008 DISPOSITIONS SPECIFIQUES WESTERN

Rectificatif du 24 avril 2008

Page 175

Art.4.2 – Tenue des cavaliers

A – Club

B – Amateur et Pro

C – Juniors : le casque est obligatoire pour tous les cavaliers de 18 ans et moins quel que soit l'épreuve ou la division.

V – PONEYS ET CHEVAUX

Art 5.1 - Conditions de participation des poneys / chevaux

	CLUB A CLUB PONEY CLUB	AMATEUR	PRO
Âge mini	4 ans	3 ans	3 ans
Nombre de participations journalières	5	5	3

Tous les chevaux sans distinction d'origine peuvent participer aux épreuves Western, à l'exception des mâles entiers pour les épreuves réservées aux Juniors, épreuves Club, Club Poney et Club A.

Tout équidé participant à un concours Club Amateur ou Pro doit être muni du document d'identification portant un numéro SIRE établi par l'établissement public « Haras Nationaux ». Un certificat d'origine n'est pas obligatoire pour participer aux compétitions Western de la FFE .

Pour toutes les divisions, les équidés peuvent être inscrits soit sur les listes de la FFE soit sur la liste A des chevaux de sport.